La certification de votre lot boisé: Pourquoi? Comment?

Il y a un engouement au Québec pour la certification forestière, et la forêt privée n'y échappe pas. Ainsi, des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent ont maintenant obtenu la certification par le « Forest Stewardship Council » (FSC). Ailleurs au Québec, d'autres intervenants de la forêt privée s'y sont aussi engagés.

La certification forestière permet de reconnaître les forêts gérées de façon durable, c'est-à-dire dont la gestion respecte les valeurs sociales, environnementales et économiques. Au Canada, on reconnaît trois normes de certification forestière, soit celle du Forest Stewardship Council (FSC), celle de la Sustainable Forestry Initiative (SFI) et celle de l'Association canadienne de normalisation (CSA/Z-809).

Mais concrètement, qu'est-ce que cela change pour un propriétaire de lots boisés?

Pourquoi se certifier?

Les propriétaires qui se certifient font le pari que le bois certifié sera plus en demande sur le marché. En Estrie, par exemple, des industriels forestiers recherchent en premier lieu le bois certifié.

La certification forestière permet aussi de reconnaître toute l'énergie investie depuis des années pour améliorer les pratiques forestières. Les propriétaires sont fiers de pouvoir affirmer que leur boisé est géré de façon durable!





Les principales pratiques à appliquer pour atteindre les objectifs de la certification

Promouvoir la santé et la sécurité

Porter l'équipement de sécurité adéquat lors des interventions forestières (abattage, dégagement de plantations, etc.) est essentiel pour vous et pour les travailleurs forestiers qui interviennent sur votre lot. De plus, les travailleurs forestiers doivent être formés en cas d'accident ou de coup de chaleur, et posséder des moyens de communication fonctionnels.

Gérer adéquatement les produits chimiques et les huiles usées

Le travail en forêt peut causer des déversements d'huile et laisser des déchets. Ces matières doivent être récupérées et éliminées dans un endroit approprié.

Protéger l'eau des lacs et des cours d'eau

Afin de fournir un milieu de vie de qualité pour les poissons et les autres organismes aquatiques, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- Les véhicules et la machinerie ne doivent pas circuler dans les cours d'eau ou les traverser;
- Les chemins et les traverses de cours d'eau doivent être construits conformément aux saines pratiques reconnues : ponceaux de bonne dimension, fossés qui sont détournés à l'approche d'un cours d'eau, etc.;
 - Une bande boisée doit être conservée en milieu riverain.

Ces mesures permettent, notamment, de limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau, car ils nuisent à la reproduction des poissons.

Protéger les sols

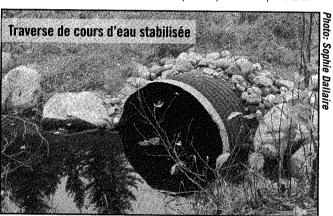
Afin de protéger les sols, il est important de planifier la saison de récolte et le type de machinerie en fonction de la fragilité du site. Les sols plus humides et les sols minces subissent moins de dommages lors d'une récolte hivernale (sol gelé), par exemple. La récolte de sites plus sensibles à l'érosion (pentes, texture fines...) doit être évitée pendant les périodes pluvieuses.

Connaître et bien gérer les sites sensibles

Y a-t-il un habitat faunique particulier sur votre lot? Un milieu humide? Une forêt ancienne? Il est essentiel de connaître la présence de ces sites sensibles afin d'y appliquer des mesures particulières permettant leur conservation.

Appliquer le bon traitement

La recherche d'une sylviculture adaptée à votre forêt et à l'écologie régionale est importante. Par exemple, pourquoi ne pas favoriser l'établissement de la régénération naturelle en pratiquant une coupe progressive d'ensemencement plutôt qu'une coupe totale?



Respecter les lois et règlements

Les lois et règlements de plusieurs paliers gouvernementaux s'appliquent en forêt privée et doivent être respectés, notamment les règlements municipaux relatifs à l'abattage. De plus, les activités illicites et le braconnage sont à proscrire sur les terres certifiées.

Comment devenir certifié?

La certification de terres privées s'obtient généralement en groupe car cette démarche serait trop coûteuse et exigeante pour un seul lot. Votre groupement forestier ou votre conseiller forestier peuvent certainement vous renseigner sur le sujet. Qui sait, vous pourriez être l'initiateur d'une démarche de certification dans votre région!

CSA: www.csa-international.org/

FSC: www.fsccanada.org/

SFI: www.sfiprogram.org/

Fédération des producteurs de bois du Québec.

Saines pratiques d'intervention en

forêt privée – Guide terrain, 123 pages. Pour davantage d'informations, écrivez à s.dallaire@cerfo.qc.ca